

## **COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 16 février 2016**

### **Salle de la Communauté de Communes du Centre Corse - La citadelle - CORTE**

Date de la convocation : 10/02/2016

Nombre de membres : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absents représentés : 0

Votants : 14

**DELIBERATION 2016-02-018: Annule et remplace la délibération N°BS-01-001 du 5 janvier 2016 - Convention de transport des déchets résiduels depuis le quai de transfert provisoire de Notre Dame de la Serra (Calvi) vers les CET ou quais de transfert avec la Communauté de communes de Calvi Balagne**

Par délibération n°2010-10-27 en date du 22 octobre 2012, le Comité syndical a autorisé le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes Calvi-Balagne relative au transport des déchets résiduels depuis le quai de transfert provisoire de Notre Dame de la Serra (Calvi) vers le CET de Tallone.

Depuis la fermeture du CET de Tallone le 23 juin 2015, la CCCB a dû réorganiser ses transports vers les autres CET en fonction des évolutions des capacités de stockage. De plus, pour 2016, le transport des déchets résiduels va être réorganisé en fonction des capacités de stockage des installations autorisées (ISDND de Prunelli Di Fium'Orbu, de Viggianello et de Vico) et, le cas échéant, l'ouverture d'un 4ème site en Haute Corse.

A la demande de la communauté de communes de Calvi Balagne, un ajustement est nécessaire pour une réévaluation du tarif de transit à destination de l'ISDND de Vico, les contraintes routières nécessitant une rupture de charge chez un prestataire à Ajaccio.

Le SYVADEC s'engage à rétribuer la CCCB pour la partie « transport » des déchets résiduels en fonction du tonnage transporté et du lieu de dépôt :

- ☐ sur la base de 20€ net la tonne des déchets résiduels acheminés à Bastia ;
- ☐ sur la base de 28€ net la tonne des déchets résiduels acheminés à Ajaccio ;
- ☐ sur la base de 25€ net la tonne des déchets résiduels acheminés vers la plaine orientale ;
- ☐ sur la base de 42 € net la tonne pour un transport vers Vico ;
- ☐ sur la base de 40€ net la tonne des déchets résiduels acheminés sur le CET de Viggianello

**→ A l'unanimité, les membres du Bureau Syndical ont autorisé le Président à signer une nouvelle convention pour le transport des déchets de la CCBV vers les centres d'enfouissement techniques ou les quais de transfert, ou un avenant à la convention existante.**

\*\*\*

**DELIBERATION 2016-02-019: Création de postes / Modification tableau des effectifs**

Le poste de Responsable du service juridique, marchés publics, assemblées et moyens généraux est vacant depuis le 1er février 2016. Suite à la procédure de recrutement, le candidat retenu pour pourvoir le poste est un agent titulaire au grade d'attaché territorial.

**→ A l'unanimité, les membres du Bureau Syndical ont autorisé le Président à créer un emploi au grade d'attaché territorial à temps complet et à modifier en conséquence le tableau des effectifs.**

\*\*\*